

VALDEROURE Le recours en annulation du permis de construire d'un projet de parc solaire dans le haut pays grassois est examiné demain matin par le tribunal administratif de Nice. Associations et maire dos à dos.

Projet de parc solaire : une décision très attendue

PAR GAËLLE ARAMA /GARAMA@NICEMATIN.FR



Le premier parc solaire de Valderoure déjà en fonction. PHOTO FRANCK FERNANDES

C'EST UN TOURNANT dans le bras de fer judiciaire qui oppose défenseurs et opposants d'un second parc photovoltaïque à Valderoure. La question de la multiplication de ces champs de panneaux solaires construits en pleine nature dans le haut pays grassois divise.

Demain à 9 h 15, le tribunal administratif de Nice va se prononcer sur le recours en annulation du permis de construire de ce parc de 23 hectares dont dix de panneaux. On saura si cette centrale portée par la société Solaire D015 /Engie qui impactera 40 hectares de forêt dans la petite commune située à 43 km de Grasse, au cœur du parc naturel régional des Préalpes d'Azur, a un avenir. Car selon les associations de protection de l'environnement, ce projet menacerait, non seulement les paysages, mais l'eau potable de onze communes du Var et des Alpes-Maritimes. Car il est situé à proximité de la source des Bouisses.

Risques sur l'eau ?

Il y a plus d'un an déjà, le tribunal administratif avait imposé à l'opérateur une étude d'impact complémentaire sur la ressource en eau, lui offrant ainsi la possibilité de régulariser le permis de construire. « Nous avions fourni au juge un rapport hydrogéologique cosigné par un collège de quatre experts qui met en avant les risques que comporte la réalisation de cette centrale ainsi que les lacunes et erreurs de l'étude complémentaire fournies par le porteur de projet », rappelle Mélodie Lamotte d'Incamps, présidente de

l'APCV 04 06 83 rebaptisée Agir pour le patrimoine et la conservation du vivant (photo en médaillon).

Sept recours en tout

Lors de l'enquête publique close début juillet, près de 500 citoyens se sont opposés au projet. Le commissaire enquêteur avait conclu par la nécessité d'une nouvelle étude, avant toute régularisation. Pourtant, en août, le préfet a tout de même régularisé le permis de construire

tribunal administratif ne statuera que sur le recours initial de Mélodie Lamotte d'Incamps. « Même si seul mon recours est examiné, les six autres recours ne peuvent être ignorés par le juge. L'enjeu est de faire annuler ce permis. J'y crois. Si il ne me donne pas raison, j'irai en appel. Ces énergies vertes se développent n'importe comment, au détriment de la ressource en eau et des forêts. C'est la poule aux œufs d'or ».

Le maire confiant

Bernard Roux, le maire de Valderoure, aussi, se dit « confiant » et « fait confiance à la justice ». Selon lui, « tout ce qui a été colporté ne correspond pas à notre permis. Le parc est à 1,4 km de la source. On a quatre études géologiques qui disent qu'il n'y a pas d'impact sur l'eau, la dernière ayant été fournie en septembre à la justice par l'opérateur. En tant que maire je me réfère aux scientifiques. Quant à la forêt abattue, elle est déperissante. En compensation, le porteur de projets va financer la replantation d'arbres sur 135 hectares de la commune. Enfin, l'État demande 300 mégawatts supplémentaires dans le département. Ce permis de construire y répond ».

Les 160 000 euros par an de bail, escomptés par la commune, déterminent aussi son développement. « Une partie de ces revenus va servir à financer le projet d'habitat inclusif pour Valderoure, avec école, logements pour seniors et espaces intergénérationnels. Sans le parc solaire, on n'aurait pas les moyens de le faire ».

À la justice désormais de trancher.



PHOTO G. A.

modificatif.

Dans le même temps, au recours initial de l'APCV se sont ajoutés six autres recours déposés auprès du tribunal administratif. Ces recours émanent de l'association interdépartementale et intercommunale pour la protection du lac de Sainte-Croix, de l'Épage du Verdon, de l'association syndicale libre de l'Artuby, de la commission syndicale Artuby, et de la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes.

Mais à l'audience de demain, le